

Annexe 4 – Evolution de l'offre raisonnable d'emploi dans le temps

	Critère salarial			
	0 à 3 mois	4 à 6 mois	7 à 12 mois	A partir du 13 ^{ème} mois
DENI n'ayant jamais perçu de salaire	Salaire attendu résultant de l'élaboration conjointe du PPAE entre le conseiller et le demandeur d'emploi	Salaire attendu, révisé, le cas échéant, en vue d'accroître les perspectives de retour à l'emploi	Salaire attendu, révisé, le cas échéant, en vue d'accroître les perspectives de retour à l'emploi	Salaire attendu, révisé, le cas échéant, en vue d'accroître les perspectives de retour à l'emploi
DENI ayant perçu un salaire	Salaire attendu résultant de l'élaboration conjointe du PPAE entre le conseiller et le demandeur d'emploi	95 % salaire antérieurement perçu	85 % salaire antérieurement perçu	85 % salaire antérieurement perçu
DEI	Salaire attendu résultant de l'élaboration conjointe du PPAE entre le conseiller et le demandeur d'emploi	95 % salaire antérieurement perçu	85 % salaire antérieurement perçu	Revenu de remplacement

Les différents niveaux de salaires s'appliquent sous réserve qu'ils soient supérieurs :

- au SMIC
- aux minima conventionnels
- au salaire normalement pratiqué dans la région et pour la profession concernée.

Situation du demandeur	Critère géographique	
	0 à 6 mois	A partir de 7 mois
DENI n'ayant jamais perçu de salaire	Zone géographique privilégiée	Au plus 30 km ou 1 heure en transport en commun
DENI ayant perçu un salaire	Zone géographique privilégiée	Au plus 30 km ou 1 heure en transport en commun
DEI	Zone géographique privilégiée	Au plus 30 km ou 1 heure en transport en commun